



Section académique de RENNES

Site académique

<http://www.rennes.snuep.fr>

**Enseignement Pro
Bretagne**



l'info sur la braise

Meilleurs vœux à tous les PLP et CPE de l'académie de Rennes. 2017 sera une année de grande vigilance syndicale pour nous tous si nous voulons garder notre cadre social.

le secrétariat académique du SNUEP-FSU

Janvier 2017

Année présidentielle. Agir dans la campagne.

L'enseignement professionnel n'est pas vraiment dans la campagne ... sauf à vouloir le dissoudre dans l'apprentissage. Certains programmes vont très loin puisqu'ils proposent de faire passer l'intégralité de la Formation Professionnelle aux régions, personnels y compris. Les CFA – tant publics que privés – et LP pourraient dans ce cadre être fusionnés.

Ce n'est pas, bien sûr, le projet du SNUEP-FSU. Si on comprend bien que les régions lient localement la formation à l'emploi, le SNUEP-FSU pense qu'il ne faut pas d'adéquationisme total. En effet les jeunes doivent pouvoir choisir leur mobilité sur le territoire national grâce à une offre de formations suffisante et une reconnaissance de diplômes nationaux.

Au moment du vote, la question de la continuité du service public national de l'enseignement professionnel doit rester présente à l'esprit de chacun.

Congrès académique

Le SNUEP-FSU Bretagne tiendra son congrès les 9 et 10 février 2017. C'est un moment important dans la vie démocratique de notre syndicat. Ce sera un temps privilégié pour débattre des enjeux syndicaux présents et à venir.

Il est important que chaque établissement et secteur soit représenté (entre 1 et 3 délégués suivant le nombre d'adhérents de la section). Les adhérents doivent remplir le coupon-réponse reçu par courriel et le renvoyer au secrétariat académique dans les plus brefs délais.

L'autorisation d'absence est de droit.

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Notre carrière prend un tournant dans son déroulement en début d'année 2017. En effet, le PPCR entre en application. Ce n'est pas une révolution en termes de rémunération mais néanmoins une évolution positive. L'échelle indiciaire est renouvelée et voit la disparition de l'inégalité dans la progression des échelons liée au choix. Dans un premier temps, le salaire de janvier verra également une intégration indiciaire d'une partie de l'ISOE et le gain de quelques points d'indice variable suivant les échelons. Le SNUEP-FSU Bretagne est à votre disposition pour expliquer l'ensemble du processus.

DGH

Les établissements reçoivent actuellement leur dotation horaire pour l'an prochain. On peut penser qu'il faudra encore batailler pour que des moyens suffisants leur soient accordés. Les structures des établissements ne changeant qu'à la marge, il ne devrait pas y avoir de bouleversements dans la dotation.

Les collègues doivent être particulièrement attentifs qu'au minimum les horaires des grilles officielles soient appliqués et que la répartition de l'accompagnement personnalisé ne cache pas des diminutions horaires disciplinaires ou des fusions de groupes. Tout projet de suppression de poste doit être examiné de près en regardant s'il n'y a pas de « basculement » d'une discipline vers l'autre (« déshabiller Pierre pour habiller Paul » ou si le chef d'établissement ne profite pas trop rapidement d'une « opportunité » (retraite, mutation) pour faire l'économie d'un poste.

De même, il faut continuer à exiger les créations de postes nécessaires aux formations, la faiblesse globale des moyens accordés alimentant souvent la timidité des demandes officielles.

Dans tous les cas, il faut faire part au SNUEP-FSU des décisions en prévision, suppressions ou créations, afin qu'il puisse intervenir auprès des autorités rectores.

Dernier point : les IMP doivent être présentés au Conseil d'Administration. Toute répartition qui paraîtrait anormale doit remonter également au secrétariat académique.

Audience SNUEP-FSU à la DPE

Dès décembre le SNUEP-FSU avait demandé une audience auprès de la nouvelle chef de service de la DPE* au rectorat, Mme Charrel-Martin. Une première rencontre a eu lieu le mercredi 18 janvier qui sera suivie d'une seconde avec également la DRH pour évoquer le mouvement inter-académique et les capacités d'accueil d'enseignants dans l'académie en insistant sur les disciplines sous dotées en postes de titulaires avec des collègues demandant à entrer.

* DPE : Direction des Personnels Enseignants. DRH : Direction des Ressources Humaines

Déclaration des commissaires paritaires du SNUEP-FSU Bretagne :

« Il est de bon ton pour certaines personnalités d'aujourd'hui de crier haro sur les fonctionnaires en les désignant comme responsables de toutes les pestes économiques. Attaquer la fonction publique n'est pas un fait nouveau et l'État se justifie en citant les économies faites sur son dos en bloquant le point d'indice. Certes un petit pas est maintenant fait avec le dégel du point d'indice, mais il est très loin de pouvoir compenser le retard, d'autant plus que dans le même temps les cotisations sociales augmentent. De 2016 à 2020, si rien n'est fait, la valeur du point d'indice net baissera de 3,76440 à 3,75589 !

Certains veulent aller plus loin en supprimant massivement des postes. On sait ce que cela donne : la suppression de tout ce qui dépasse, formations et remplacements en premier, dédoublements en second, et de graves dysfonctionnements dans le service public qui impactent d'abord la possibilité d'une bonne éducation des jeunes. Les mêmes voudraient les faire travailler davantage, oubliant que jamais les enseignants n'ont autant travaillé, cumulant missions et réunions diverses. Ils voudraient aussi les faire travailler plus longtemps. Mais déjà à 62 ans nombre d'entre eux sont usés par les mauvaises conditions de leur travail et posent des problèmes non résolus en Ressources Humaines. Travailler plus pour gagner moins, on a déjà donné.

Les promotions d'échelon et de grade sont les seuls moments de la carrière des enseignants où le salaire augmente de manière significative et c'est là la particularité de la fonction publique. Le SNUEP-FSU se réjouit que cette CAPA se réunisse normalement

pour la dernière fois même si c'est pour effectuer un tri que nous avons toujours condamné entre les collègues au nom d'un soit disant mérite. Malheureusement cette inégalité de traitement persistera dans la nouvelle grille lors des rendez-vous de carrière. À ce sujet, nous souhaiterions avoir des précisions sur les nouvelles modalités de déroulement des CAPA futures.

Nous nous devons, comme d'habitude, de faire quelques remarques sur l'irrégularité des inspections et sur la répartition des promotions entre les disciplines.

Nous avons notamment constaté 35 retards de plus de 5 ans, dont 5 de plus de 10 ans. La situation est particulièrement problématique en Lettres-Anglais où 12,8% des promouvables ont un retard d'inspection.

Ces retards provoquent inévitablement des différences entre les disciplines : ainsi la proportion de promu(e)s parmi les promouvables au grand choix n'est que de 20% en Lettres-anglais.

Alors que dans certaines disciplines la moitié (ou plus) des promouvables au GC se retrouvent effectivement promus, aucun des 9 promouvables au GC n'obtient de promotion en conduite routière, et seulement 16% en arts-appliqués.

Dans le cadre du PPCR, nous aurions souhaité voir une évolution égalitaire, mais la persistance « d'une accélération de carrière » pour certains échelons et la création d'une classe exceptionnelle non ouverte à tous ne vont pas dans ce sens.

Nous vous remercions de votre écoute. »

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !**

Tableau récapitulatif des promotions d'échelons 2016-2017

Échelon		Barème du premier promu dans l'échelon	Ancienneté de corps du dernier promu	Barème du dernier promu dans l'échelon
5 ^{ème} échelon	Ancienneté : Grand choix :	74 pts	2 ans	72,5 pts
6 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	78pts 75,5 pts	7 ans 7 ans	75,5 pts 72 pts
7 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	81 pts 78,5 pts	9 ans 10 ans	78.5 pts 76 pts
8 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	82,5 pts 82 pts	11 ans 13 ans	81,5 pts 79,5 pts
9 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	86,5 pts 85,8 pts	14 ans 15 ans	84,5 pts 82,5 pts
10 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	89 pts 88 pts	19 ans 17 ans	87,5 pts 86 pts
11 ^{ème} échelon	Grand Choix : Choix :	92 pts 92,5 pts	18 ans 27 ans	91 pts 87 pts

À ne pas manquer

- **Mutations Inter :**

Les dossiers pour le mouvement Inter sont maintenant constitués. Pour que les commissaires paritaires puissent intervenir en cas de problème, toute pièce envoyée au Rectorat doit faire l'objet d'un double au SNUEP Bretagne, et ce **avant que le groupe de travail de vérification des barèmes du 24 janvier** n'ait lieu. Le suivi syndical est notamment important pour les collègues demandant un poste spécifique, ou déposant un dossier au titre du handicap.

Les commissaires paritaires académiques sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous trouverez les contacts sur le site du SNUEP Bretagne : <http://www.rennes.snuep.fr/>

- **Dossiers liste d'aptitude :**

Les campagnes de dépôt de candidatures pour les listes d'aptitude d'accès au corps des certifiés ou des agrégés sont ouvertes jusqu'au 27 janvier. Les dossiers sont à compléter sur I.prof.

- **Temps partiel :**

Les demandes sont à effectuer avant le **27 janvier**. Les formulaires sont à retirer et à déposer dans votre établissement.